



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Gratuité de la portion francilienne de l'A10

Question écrite n° 45000

Texte de la question

Mme Aurore Bergé alerte de nouveau M. le ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports, sur les difficultés majeures auxquelles sont confrontés les habitants du Sud Yvelines et de l'Essonne quand ils doivent rejoindre Paris en empruntant l'autoroute A10, sur laquelle est implantée une barrière à hauteur de Dourdan. Alors que l'usage des autoroutes franciliennes est gratuit jusqu'à environ 45 kilomètres de Paris, celui de l'A10 est payant à 23 kilomètres de la capitale. La somme à acquitter, d'un montant d'un euro et soixante-dix centimes, représente un coût important pour les usagers effectuant quotidiennement un trajet domicile-travail : on l'estime à 1 300 euros par an pour une voiture. Cela constitue une profonde rupture d'égalité entre les citoyens et les territoires. En effet, aujourd'hui encore, de nombreux territoires périurbains sont encore trop mal desservis par les transports en commun. L'utilisation de la voiture est donc une nécessité pour leurs habitants dans le cadre de leurs trajets entre leur domicile et leur lieu de travail. Ainsi, sauf à débours des sommes importantes, les automobilistes - mais aussi des poids-lourds qui ne desservent pas forcément le territoire - sont contraints de se reporter sur le réseau secondaire. La dispersion du flux de véhicules sur ce réseau secondaire et notamment sur la RN20, provoque leur saturation. Il en résulte une augmentation du temps de trajet, des émissions de CO² plus importantes, des nuisances pour les riverains de ces axes secondaires et une dangerosité renforcée de ces axes de circulation. Alors que l'expiration prochaine des concessions autoroutières commence à se dessiner, il faut se saisir de ce débat pour faire des territoires périurbains la priorité de l'action publique. Aussi, elle souhaiterait connaître les réponses envisagées pour faciliter la mobilité quotidienne dans cette partie de l'Île-de-France.

Données clés

Auteur : [Mme Aurore Bergé](#)

Circonscription : Yvelines (10^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45000

Rubrique : Automobiles

Ministère interrogé : [Transports](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 mars 2022](#), page 2057

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)